



La BEI continue d'accorder toujours plus de prêts à l'appui des réseaux transeuropéens (RTE) de transport

En 1993, le Conseil européen a adopté une politique visant au développement des réseaux transeuropéens (RTE), dans le but de promouvoir l'intégration et le développement économique et social de l'Union européenne. Les réseaux transeuropéens de transport (RTE-T) facilitent la libre circulation des marchandises et des personnes et soutiennent le développement des régions moins favorisées de l'Union. Les RTE permettent d'assurer l'interconnexion et l'interopérabilité des réseaux nationaux existants ainsi que la mise en place d'une infrastructure de haute qualité pour l'Union européenne. Ils rattachent également l'UE à l'ensemble de ses voisins, en particulier aux pays candidats (la Croatie et la Turquie), aux pays membres de l'Espace économique européen (la Norvège, l'Islande et le Liechtenstein), aux Balkans, aux nouveaux voisins de l'Union (la Russie, l'Ukraine, la Moldova, le Belarus et le Caucase du Sud) ainsi qu'aux pays partenaires méditerranéens.

Dès le lancement de la politique de développement des RTE, la BEI a été l'une des principales sources de financement de ces réseaux de transport de grande qualité, dont l'importance est essentielle. Au cours de la période 2005-2009, elle a prêté 45,5 milliards d'EUR à l'appui d'investissements dans ce secteur. Étant donné le besoin continu d'investissements en faveur des grands réseaux d'infrastructure dans l'Union, la BEI s'est engagée à consacrer au moins 75 milliards d'EUR à des projets transeuropéens de transport au cours de la décennie 2004-2013. En 2009, elle a ainsi prêté 11,9 milliards d'EUR à l'appui des RTE-T et des grands axes de transport, soit 20 % de plus qu'en 2008, année où avait déjà été enregistrée une progression identique par rapport à l'année précédente.

Contexte

La mobilité des biens et des personnes est un facteur majeur du bon fonctionnement du marché interne et une composante indispensable de la compétitivité de l'industrie et des services au sein de l'Union. Les transports jouent un rôle essentiel dans la croissance économique et dans le développement social. L'horizon à long terme et la dimension européenne des grands projets de transport ont fait de la Banque un bailleur de fonds naturel pour les investissements dans ce domaine et un acteur de premier plan dans le financement du secteur européen des transports.

La politique de prêt de la Banque dans ce secteur intègre de multiples dimensions et prend en compte les aspects environnementaux à tous les stades du processus d'audit préalable. De plus, la Banque soutient, dans ce secteur, une série de projets dont l'objectif déclaré est de mettre en place des réseaux de transport respectueux de l'environnement et durables, permettant une réduction substantielle des émissions de CO₂ et autres polluants. Ces dernières années, les prêts accordés en faveur de projets de ce type ont augmenté d'une manière constante, aussi bien en valeur absolue qu'en valeur relative. La Banque a ainsi apporté son concours à la réalisation de réseaux de transports urbains et de projets dans le domaine de la recherche-développement visant à réduire les émissions de gaz d'échappement, à accroître le rendement énergétique des carburants et à améliorer la sécurité. De plus en plus, les risques de réchauffement climatique sont pris en compte dans la procédure d'instruction des projets de la Banque.



Faits nouveaux

Comme les années précédentes, l'Espagne a été, en 2009, le principal bénéficiaire des financements en faveur de projets de RTE (2,4 milliards d'EUR, soit 22 % du total, au profit notamment de la liaison ferroviaire à grande vitesse entre Madrid et Valladolid et de l'acquisition de matériel roulant pour les lignes à grande vitesse), suivie de près par la Pologne (2,1 milliards d'EUR, ou 19 % du total), notamment pour la construction de l'autoroute est-ouest entre Swiecko et Toysl. Le Royaume-Uni s'est placé en troisième position avec 1,7 milliard d'EUR (16 %), en particulier pour le projet London Crossrail, devant l'Allemagne avec 1,4 milliard d'EUR (13 %) pour l'autoroute A5, un projet réalisé sous forme de partenariat public-privé, et pour les aéroports de Berlin et de Francfort.

Les prêts en faveur de projets routiers ont absorbé 42 % (4,5 milliards d'EUR) du total des financements octroyés, en 2009, à l'appui des réseaux transeuropéens de transport, soit le même pourcentage que l'année précédente. Le transport ferroviaire, auquel la BEI et la Commission européenne accordent de plus en plus d'importance, a absorbé 30 % du total (3,2 milliards d'EUR), tandis que les prêts à l'appui du secteur aérien en ont représenté 16 % (1,7 milliard d'EUR). Les financements relatifs aux projets maritimes, aux ports, aux terminaux de conteneurs et aux voies de navigation intérieure (dans le contexte de l'accent mis sur le concept des « autoroutes de la mer ») ont absorbé 9 % du total (1 milliard d'EUR). Un montant de 341 millions d'EUR (3 %) a été alloué à des investissements divers, sous la forme, principalement, de prêts-cadres et de prises de participation dans des fonds d'investissement.

En dehors de l'UE, la BEI a prêté 1,2 milliard d'EUR à l'appui de projets ferroviaires et routiers au Monténégro, au Maroc, en Serbie, en Tunisie et en Turquie.

Outre ses prêts ordinaires – caractérisés par des montants importants et une longue durée, assortis de taux d'intérêt fixes ou variables et parfaitement adaptés au financement d'investissements d'infrastructure de grande envergure –, la BEI propose un certain nombre de produits spécialisés. Les *partenariats public-privé* (PPP) jouent un rôle important dans le financement des RTE de transport. En 2009, les projets réalisés en PPP ont représenté 9 % des prêts de la BEI à l'appui des transports. On citera par exemple l'autoroute M80 en Écosse, l'autoroute M5 reliant Baden-Baden et Offenburg en Allemagne, l'autoroute du Baixo Alentejo au Portugal et l'élargissement du périphérique contournant Londres (M25) au Royaume-Uni.

La BEI a acquis une vaste expérience et des connaissances approfondies dans le domaine du financement en PPP et elle s'est vu confier, par la Commission européenne et les États membres de l'UE, la tâche de mettre sur pied le Centre européen d'expertise en PPP (CEEP), à Paris. Celui-ci a pour objectif d'encourager un partage efficace des données d'expérience et des meilleures pratiques relatives aux PPP, d'appuyer la préparation de projets et de fournir des services de conseil aux promoteurs publics de projets de RTE-T prioritaires.

Outre son rôle dans la mise en place du CEEP, la BEI continue à coopérer étroitement avec les coordonnateurs au niveau de l'UE, mais aussi avec la Commission (DGTREN), les États membres de l'UE, les associations professionnelles et le secteur bancaire, dans le but d'activer, dans la mesure du possible, le lancement effectif des projets de RTE et la mise sur pied de leur financement. La coopération entre la BEI et la Commission couvre aussi les efforts déployés pour acheminer les ressources des Fonds structurels et du Fonds de cohésion vers les projets de RTE, particulièrement dans les États membres d'Europe centrale et orientale, ainsi que les préparatifs de mise en œuvre du programme ERTMS (European Rail Traffic Management Systems), un système de gestion du trafic ferroviaire dans certains corridors de transport de fret, et du programme SESAR (Single European Sky ATM Research), un système européen de nouvelle génération pour la gestion du trafic aérien.

La BEI a également contribué à la mise en place de l'*Instrument de garantie de prêts pour les projets de RTE de transport* (LGTT). L'année 2009 a été la première année complète d'activité pour le LGTT, qui couvre le risque qu'en raison de volumes de trafic moindres que prévu durant la phase critique du démarrage de l'exploitation des projets, le niveau de recettes s'avère insuffisant. Cet outil est spécialement conçu pour permettre une plus grande participation du secteur privé aux projets de RTE exposés à un risque d'insuffisance du trafic. Après la signature d'une première opération au titre du LGTT en 2008 (Autoroute IP4 - tunnel de Marao, Portugal), deux nouvelles opérations ont été signées en 2009 en faveur, respectivement, de l'autoroute du Baixo Alentejo, au Portugal, et de l'autoroute A5 en Allemagne. Cette dernière opération, signée en pleine crise financière, a réellement représenté



une innovation importante, puisque la BEI est intervenue à tous les niveaux possibles (prêt de premier rang, prêt mezzanine au titre du LGTT et apport de fonds propres par l'intermédiaire du fonds Meridiam, dont la BEI est actionnaire).

En 2009, la BEI a également mis en place le *Fonds d'infrastructure Marguerite*, en coopération avec des institutions financières européennes de premier plan. Ce nouveau fonds est expressément conçu pour prendre des participations directes dans des projets de RTE.

Principaux projets

Allemagne : la Banque a octroyé un financement aux fins de l'élargissement à six voies de l'autoroute A5 entre Baden-Baden et Offenburg, mesure qui transformera l'autoroute existante en une route de qualité supérieure, offrant aux usagers un meilleur service et une sécurité accrue, tout en absorbant des volumes de trafic importants. Le projet, qui relève du réseau transeuropéen de transport (RTE-T), est structuré sous forme de PPP pour la conception, la construction, le financement et l'exploitation de la route. La concession inclut également l'exploitation et l'entretien d'un tronçon supplémentaire de 18,3 km (entre Malsch et Baden-Baden). Il s'agit de la première opération au titre de laquelle la BEI a apporté son concours à trois niveaux : prêt de premier rang, prêt subordonné et apport de fonds propres. La Banque a accordé un prêt de premier rang de 200 millions d'EUR au titre du Mécanisme de financement structuré et un prêt de 25 millions d'EUR au titre du LGTT afin de couvrir le risque lié au volume du trafic durant les 7 premières années de l'exploitation du projet. Par le biais de sa participation dans le fonds d'infrastructure Meridiam, la BEI a apporté également des fonds propres à la société de projet. L'intervention de la Banque a été jugée vitale pour la mobilisation des fonds en pleine crise financière.

Portugal : la Banque a financé une partie du coût de la construction, de l'élargissement, de la mise aux normes autoroutières et de travaux d'amélioration relatifs à divers tronçons de l'autoroute du Baixo Alentejo, longue de 347 km, reliant les villes de Sines, Beja, Evora, Setúbal et Castro Verde, dans le sud du Portugal. Ce projet routier a pour objectif de stimuler le développement régional, de renforcer la sécurité, de faciliter les liaisons entre le port de Sines, le futur aéroport international de Beja et l'Espagne ainsi que de réduire la durée des trajets et le coût d'utilisation des véhicules en permettant de circuler à des vitesses plus élevées et en raccourcissant les distances. Situé entièrement dans une région de la convergence, le projet fait partie d'un réseau RTE-T et s'inscrit dans le cadre du programme national de développement du réseau routier au travers de partenariats public-privé. La Banque a contribué à la réalisation de ce projet avec l'octroi d'un prêt de premier rang de 200 millions d'EUR et d'un prêt de 25 millions d'EUR au titre du LGTT, ce qui a permis d'améliorer les modalités et conditions auxquelles l'emprunteur a pu financer son investissement. Il s'agit de la deuxième opération financée au titre du LGTT au Portugal, après le projet « Autoroute IP4 - tunnel de Marao » financé en 2008.

Espagne : aux côtés de l'Autorité portuaire de Barcelone, la Banque a financé l'agrandissement du terminal de conteneurs du port de Barcelone et l'amélioration de ses raccordements avec les réseaux ferroviaire et routier – un investissement nécessaire pour absorber l'augmentation future du volume de conteneurs et pour répondre au besoins de trafic en croissance rapide provenant aussi bien de l'arrière-pays dynamique du port de Barcelone en Catalogne, que du bassin euro-méditerranéen dans son ensemble. En octroyant un prêt de 150 millions d'EUR assorti d'une très longue durée, compatible avec la nature des actifs du projet, la BEI a contribué à diversifier les sources de financement du promoteur.

Royaume-Uni : au titre du Mécanisme de financement structuré, la Banque a investi 447,5 millions d'EUR dans un projet réalisé en PPP pour l'élargissement, de trois à quatre voies, d'un tronçon d'une centaine de kilomètres de long de l'autoroute M25. L'investissement concerne le cœur du réseau routier stratégique du Royaume-Uni et porte sur plusieurs de ses tronçons les plus fréquentés et les plus essentiels. Le prêt contribuera à financer l'exploitation et l'entretien de l'ensemble du projet routier, ainsi que d'une partie importante du réseau existant, pendant toute la durée de la concession.



Royaume-Uni : en Écosse, la Banque a accordé un prêt de 157,46 millions d'EUR à l'appui de la mise à niveau technique de la route M80, le seul tronçon à n'être pas encore aux normes autoroutières de la route nationale reliant Glasgow à Stirling, laquelle fait partie du réseau RTE-Transport. Cette modernisation technique aura un impact favorable sur l'environnement, rehaussera les conditions de sécurité routière, favorisera la croissance économique et l'intégration régionale et améliorera l'accès à la région.

Royaume-Uni : la BEI a financé la construction du tronçon ferroviaire urbain sur l'axe est-ouest reliant le centre de Londres à certaines de ses principales banlieues, à l'aéroport d'Heathrow et aux gares ferroviaires de Paddington et de Stratford qui sont desservies par des lignes à grande vitesse. Le projet concerne un tronçon long d'environ 119 km, au total ; il comprend la construction de huit nouvelles stations souterraines et de nouvelles infrastructures souterraines longues de 23 km, en empruntant, en partie, des corridors ferroviaires existants. Les conditions intéressantes du financement BEI ont permis d'abaisser le coût du projet, ce dont profiteront aussi bien les usagers que les contribuables.

Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web de la BEI www.bei.org

Contacts pour la presse :

Secrétariat du Bureau de presse

email : presse@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 – 21000 ; fax : (+352) 43 79 – 61000

Questions générales :

Bureau d'information de la BEI

email : info@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 – 22000 ; fax : (+352) 43 79 – 62000